


QUELQUES CHIFFRES

Les accidents de la route sont la **1^{re}** cause de mortalité chez les 18-24 ans.



Dans **1/4** des cas, une alcoolémie excessive en est la cause.



 Un conducteur novice a **4 fois** plus de risque d'être impliqué dans un accident mortel.

50% des personnes tuées lorsqu'un conducteur novice est impliqué dans un accident mortel sont des 18-24 ans.



85% des personnes tuées dans un accident avec un conducteur alcoolisé sont soit le conducteur lui-même soit un passager du véhicule.

 La nuit, **1** accident mortel sur **2** est causé par l'alcool.

Les week-ends, les **2/3** des accidents mortels impliquent un conducteur alcoolisé âgé de 18 à 24 ans.



Les lieux d'alcoolisation précédant un accident mortel sont majoritairement le domicile ou chez des amis.

AUTRES THÈMES PROPOSÉS PAR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Intervention en classe sur la circulation à vélo aux abords de l'établissement



Atelier de sensibilisation aux risques de la conduite «deux-roues motorisés», aux risques de l'alcool.

Intervention en classe sur l'usage du téléphone au volant



Préfecture de la Vienne
Coordination départementale
sécurité routière
Tél. : **05 49 47 25 16**
pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr



un tribu pas ba **NAL**

Le procès fictif
d'un jeune conduisant
sous l'empire de l'alcool
Pour élèves de la 3^e à la Terminale

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



LES ÉTAPES

Introduction

Présentation de l'intervenant
Objectifs de l'atelier
Politique de prévention de l'État
La mortalité chez les conducteurs alcoolisés

Diffusion vidéo

Interrogatoire du prévenu
Témoignage des victimes

Reconstitution des faits : questionnement de l'auditoire

Déroulement de la soirée
Répartition des victimes dans chaque véhicule
Conséquences de l'accident

Comment l'alcool s'élimine

Idées fausses
Rappel sur la réglementation jeunes conducteurs

Peine encourue : questionnement de l'auditoire

Diffusion vidéo : conclusions

Plaidoirie des avocats des parties civiles
Réquisitions du Procureur
Plaidoirie de l'avocat de la défense

Synthèse des conclusions : questionnement de l'auditoire

Diffusion vidéo : énoncé du jugement

À l'issue de la dernière partie du film, les élèves sont amenés à récapituler les peines prononcées.

Organiser les animations par petits groupes est essentiel afin de susciter les échanges.

Par ailleurs, bien que la présence d'enseignants soit obligatoire, ceux-ci ne doivent pas intervenir de façon à laisser la libre parole aux jeunes.



Après visionnage de l'interrogatoire du jeune conducteur, les élèves sont en mesure de reconstituer l'accident et d'identifier les facteurs qui ont amené au drame.



Avant les réquisitions du procureur, les élèves apprennent la peine maximale encourue pour un homicide involontaire en cas de conduite sous l'empire de l'alcool, soit 10 ans de prison et 150 000€ d'amende, en sus de l'indemnisation des victimes et de leurs proches.



Ce film est un support pédagogique destiné à faire prendre conscience plus particulièrement aux jeunes collégiens et lycéens des enjeux de la sécurité routière. Il illustre en quoi des comportements dangereux et peu responsables peuvent faire basculer des vies.

Il met en scène le procès fictif d'un jeune homme conduisant sous l'empire de l'alcool et de stupéfiants, responsable d'un accident de la route faisant cinq victimes, dont deux décédées et trois grièvement blessées.

Le film est découpé par chapitres, de l'interrogatoire du prévenu à l'énoncé du verdict.

Les témoignages apportent un commentaire plus précis sur les missions de certains intervenants dans le processus post-accident et permettent ainsi de mieux comprendre les verdicts et d'en mesurer toutes les conséquences.